



Visa de retour, long séjour d'une durée d'un an

Par Visiteur

Mon épouse étrangère arrive en France pour son installation définitive le 16 mai, avec un visa long séjour d'un an. J'ai prévu un week end en Belgique par le train dans un mois et, à cette date je n'aurai sans doute pas encore la validation du visa par l'OFII. J'apprends qu'il faut un visa de retour même dans l'espace Schengen, et que ce visa de retour ne peut être obtenu qu'en Belgique auprès du consulat de France, alors que nous n'y restons que 2 jours. Confirmez vous cette obligation qui a priori m'impose d'annuler ce voyage déjà payé. Si oui que risque t'on en pratique si nous n'avons pas ce visa de retour ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

J'apprends qu'il faut un visa de retour même dans l'espace Schengen, et que ce visa de retour ne peut être obtenu qu'en Belgique auprès du consulat de France, alors que nous n'y restons que 2 jours. Confirmez vous cette obligation qui a priori m'impose d'annuler ce voyage déjà payé. Si oui que risque t'on en pratique si nous n'avons pas ce visa de retour ? en fait en principe il ne faut pas de visa retour dans l'espace Schengen mais on a du vous donner cette infraction en vous précisant que votre épouse ne sera pas encore titulaire du visa long séjour mais uniquement du récépissé de première demande.

Ceci étant la demande de visa de retour se fait auprès du consulat français mais de son pays d'origine, le demander en Belgique me paraît illogique.

Par ailleurs est ce que vous comptez y aller en avion ?

cordialement

Par Visiteur

Elle aura bien son visa mais celui ci doit être validé dans les 3 mois de son arrivée. Je n'aurai en main que le récépissé de l'envoi du formulaire OFII à renvoyer dès son arrivée en France. Nous nous rendons à Bruges en train.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Elle aura bien son visa mais celui ci doit être validé dans les 3 mois de son arrivée. Je n'aurai en main que le récépissé de l'envoi du formulaire OFII à renvoyer dès son arrivée en France. Nous nous rendons à Bruges en train.

En toute honnêteté et vu la durée de votre séjour en Belgique, il y a un infime risque pour que l'on contrôle les papiers de votre épouse.

De plus le visa retour est exigé lorsque la personne est en possession du récépissé de sa demande et non du visa. Je ne pense vraiment pas que le visa retour soit nécessaire.

Bien cordialement